



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

intérieur : personnel

Question écrite n° 33417

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur concernant les préoccupations relatives à la situation scandaleuse dans laquelle se trouvent les pilotes de Canadair et de Tracker. Ces derniers voient le niveau de leurs revenus compromis par la seule mauvaise gestion du personnel du ministère de l'intérieur, qui les conduit à se voir supprimer leur pension militaire. Il lui demande quelles dispositions il entend prendre à l'égard des pilotes qui, au quotidien, risquent leur vie pour protéger celle des autres.

Texte de la réponse

Le problème évoqué par l'honorable parlementaire concerne, en réalité, six pilotes d'avion de la base aérienne de la sécurité civile de Marignane qui, ayant été radiés des cadres à leur demande, ne pouvaient pas prétendre au bénéfice du cumul d'une pension militaire de retraite et de revenus d'activités, avant d'avoir atteint la limite d'âge de leur grade. Ils ont été de ce fait confrontés au remboursement de sommes importantes au titre d'arrérages de pension indûment perçus. Cette situation n'est pas imputable à la mauvaise gestion des personnels du ministère de l'intérieur. Elle résulte, d'une part, de la contestation par le service des pensions de la réalité des certificats de non-réengagement des intéressés et, d'autre part, des déclarations souscrites par certains d'entre eux. Toutefois, conscient des difficultés financières dans lesquelles se trouvaient les pilotes, le ministère de l'intérieur a sollicité, auprès de l'administration du budget, une remise gracieuse - au moins partielle - de leur dette ainsi qu'un étalement du remboursement des sommes restant dues.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33417

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1999, page 4663

Réponse publiée le : 18 octobre 1999, page 6075